UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

FICHE SPORT 23|24

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

Membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice nationale adjointe de l'UNSS en charge de l'activité Gymnastique Artistique :

- Françoise BARTHELEMY

Délégué technique :

- Emmanuel MONTENOT — Directeur du Service départemental 63 (cadre UNSS)

Membres FFG :

- Agnès LICHTLE — Coordonnatrice FFG, en charge des pratiques fédérales
- Sandrine MATHIEU — Représentante FFG GAF - Enseignante EPS / Acad. Créteil
- Pascal VACANT — Représentant FFG GAM - Membre du Comité Directeur FFG

Membres UNSS :

- Mathieu JEANNIN — Professeur EPS / Académie de BESANCON / GAM
- Bruno MANCIET — Professeur EPS / Académie de CLERMONT-FERRAND / GAF
- Cyrille VINCENT — Professeur EPS / Académie de NANCY-METZ / GAM
- Éric LECHAT — Professeur EPS / Académie de RENNES / GAF

Référent sport partagé

- Appel à candidature

*Activité de base, la **Gymnastique Artistique** est une discipline acrobatique qui permet à l'élève de jouer avec les lois de la pesanteur.*

Maitriser son corps dans l'espace dans des situations inhabituelles, jouer avec l'équilibre, travailler la coordination et l'esthétisme dans un respect de technique et de sécurité, la gymnastique artistique s'adresse à un public mixte et créatif.

Energie et dynamisme, force, souplesse et élégance sont autant d'atouts pour une discipline toujours en pleine évolution, tant pour un public féminin que masculin, la mixité en lycée ayant positivement fait ses preuves.

La répétition, du geste et de l'enchainement, toujours conditionnée par le regard de l'observateur - animateur d'AS ou Jeune Coach, partenaires d'entrainement, confère à la discipline d'être qualifiée d'école de la vie pour son goût de l'effort, sa recherche de la perfection ainsi que ses notions d'entraide et de sécurité.

Le travail de formation de l'élève licencié à l'UNSS reste fondamental tant au niveau de la pratique que du jugement.

Sommaire de la Fiche Sport Gymnastique Artistique

Dispositions générales à toutes les activités 3
Dispositions particulières à la Gymnastique Artistique 3
Championnat de France UNSS de Gymnastique Artistique 4
Equipe Etablissement 4
Championnat de France UNSS de Gymnastique Artistique 6
Excellence 6
Championnat de France UNSS de Gymnastique Artistique 7
Sport partagé 7
Remontée des résultats 8
des championnats qualificatifs 8
Jeunes Officiels 9
Innovation 9
Annexe 1 10
Annexe 2 10
Annexe 3 11
Annexe 4 11
Annexe 5 11

Dispositions générales à toutes les activités

Se référer au document mis en ligne sur OPUSS : https://opuss.unss.org/article/83331

Précision : Tout animateur d'AS qui engage une équipe en compétition, dans une discipline à finalité nationale, doit avoir pris connaissance des documents officiels et tout particulièrement :

- **Du règlement fédéral**
- **De la Fiche sport « Dispositions générales »** ***voir lien ci-dessus***
- **De la Fiche sport spécifique**

Dispositions particulières à la Gymnastique Artistique

Non autorisées en Championnat de Gymnastique Artistique

- Les équipes comportant un élève inscrit sur les listes ministérielles et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en **2023/2024** dans l'activité **Gymnastique Artistique** (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires). Ces listes seront disponibles, en ligne sur OPUSS, avec le mot clef : « Liste Haut Niveau ».

Championnat de France UNSS de Gymnastique Artistique Equipe Etablissement

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES	**3 à 5** Garçons ou mixte (1 fille max) **3 à 5** Filles	Mixité possible[1] **3 à 5** Garçons ou **3 à 5** Filles ou Équipe Mixte de **3 à 5** gymnastes
JEUNE JUGE	Un Jeune Juge **obligatoire** par équipe Niveau académique minimum, formé et certifié sur tous les agrès de la catégorie concernée Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être gymnaste lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH	Un Jeune Coach certifié niveau académique **obligatoire** par équipe qualifiée et **intégré à la composition d'équipe** (il peut être compétiteur). Un Jeune coach identifié par un brassard orange par équipe. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	**Code UNSS 2021-2024 - Programme « Équipe d'Établissement »** Quelques changements ont été opérés en 2021-2022 dans le code (signalés en rouge et jaune fluo).	
FORMULE DE COMPÉTITION	**Garçons (ou mixte)** : 4 agrès **5/4/3** **G** : Sol, Saut, Barres //, Mini-trampoline* **F** : Sol, Saut, Asym, Mini-trampoline - **Equipe de 5 max** **4 passages** par agrès (3 min, 4 max) **3 notes qui comptent** *Mini-trampoline pour la fille de l'équipe garçon/mixte Total des 3 meilleures notes par agrès (couplés si présence d'une fille) **Filles** : 4 agrès **5/4/3** Saut, Barres asymétriques, Poutre, Sol **4 passages** par agrès (3 min, 4 max) **3 notes qui comptent**	**Garçons** *ou* **Filles** *ou* **Mixte** : **5/4/3** Si mixte, 4 agrès couplés comme suit : 1) Saut G ***avec*** Saut F 2) Barres //G ***avec*** Barres asymétriques F 3) Mini-trampoline G ***avec*** Poutre F **ou** Mini-trampoline F (les filles ont le choix) 4) Sol G ***avec*** Sol F **4 passages** par couple d'agrès (3 min, 4 max) **3 notes qui comptent** par agrès couplés
TENUE DE COMPÉTITION	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage Gymnastique Artistique UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées. Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique[2]	

[1] Un seul classement pour toutes les équipes quelle que soit leur composition Garçons / Filles / Mixte
[2] En cas d'égalité sur le championnat d'académie, il conviendra de prendre en considération le meilleur total d'équipe à un des agrès, et en cas de nouvelle égalité le 2ème meilleur total, puis le 3ème…

Précision : toute prise d'image est interdite sur le plateau de compétition, sauf personne identifiée par l'organisation

NOMBRE D'ÉQUIPES	**26** maximum + DOM	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe **Établissement Collèges Garçons ou Mixte 2024** Champion de France UNSS Équipe **Établissement Collèges Filles 2024**	Champion de France UNSS Équipe **Établissement Lycées Mixtes 2024**

Championnat de France UNSS de Gymnastique Artistique Excellence

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	**3 à 5** Garçons **3 à 5** Filles	Mixité possible[3] **3 à 5** Garçons ou **3 à 5** Filles ou **3 à 5** Mixte
JEUNE JUGE	Un Jeune Juge **obligatoire** par équipe qualifiée, niveau académique minimum formé et certifié sur tous les agrès du code « Excellence » Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH	Un Jeune Coach certifié niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe (il peut être compétiteur). Un Jeune coach identifié par un brassard orange par équipe. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	**Code UNSS 2021-2024 - Catégorie « Excellence »**	
FORMULE DE COMPÉTITION	**Garçons** : 4 agrès **5/4/3** Sol, Saut, Barres //, Barre fixe **3 gymnastes** (4 maxi) passent par agrès Total des 3 meilleures notes par agrès **Filles** : 4 agrès **5/4/3** Saut, Barres asymétriques, Poutre, Sol **3 gymnastes** (4 maxi) passent par agrès Total des 3 meilleures notes par agrès	**Garçons ou filles ou mixte** : 4 agrès **5/4/3** Si mixte, 4 agrès couplés comme suit : 1) Saut G *avec* Saut F 2) Barres // G *avec* Barres asymétriques F 3) Fixe G *avec* Poutre F 4) Sol G *avec* Sol F **3 gymnastes** (4 maxi) passent par couple d'agrès Total des 3 meilleures notes par agrès couplés
TENUE DE COMPÉTITION	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage GA UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées. Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique[4]	
NOMBRE D'ÉQUIPES	**26** maximum + DOM	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS **Excellence Collèges Garçons 2024** Champion de France UNSS **Excellence Collèges Filles 2024**	Champion de France UNSS **Excellence Lycées Mixtes[3] 2024**

[3]Un seul classement pour toutes les équipes quelle que soit leur composition Garçons / Filles / Mixte
[4] En cas d'égalité sur le championnat d'académie, il conviendra de prendre en considération le meilleur total d'équipe à un des agrès, et en cas de nouvelle égalité le 2ème meilleur total, puis le 3ème…

Précision : toute prise d'image est interdite sur le plateau de compétition, sauf personne identifiée par l'organisation

Championnat de France UNSS de Gymnastique Artistique Sport partagé

	COLLEGES Sport Partagé	LYCÉES Sport Partagé
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 gymnastes maximum dont 2 élèves en situation de handicap (Dossier MDPH obligatoire) **Mixité autorisée**	4 gymnastes maximum dont 2 élèves en situation de handicap (Dossier MDPH obligatoire) **Mixité autorisée**
JEUNE JUGE	Un Jeune Juge obligatoire par équipe qualifiée Certifié niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH	Un Jeune Coach certifié niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe (il peut être compétiteur). Un Jeune coach identifié par un brassard orange par équipe. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÉGLEMENT	**Règlement UNSS, code 2022 - 2024 « adapté »** *en fonction de la nature des handicaps et en lien avec les animateurs d'AS*	
TENUE DE COMPÉTITION	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage GA UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées. Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique	
NOMBRE D'EQUIPES	8 (maximum)	8 (maximum)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS **Équipe Établissement collèges *Sport Partagé Gymnastique Artistique 2024***	Champion de France UNSS **Équipe Établissement lycées *Sport Partagé Gymnastique Artistique 2024***

Remontée des résultats des championnats qualificatifs

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Les championnats de France auront lieu à Cabestany (académie de Montpellier) du 21 au 24 mai 2024

J1 : CLG EE GAM-CLG EE GAF **/ J2** : LYC EE Mixtes-LYC EXC Mixtes **/ J3** : CLG EXC GAM-CLG EXC GAF

Date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs : **25 avril 2024**

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : Directement sur Opuss

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le **20 octobre 2023**

Adresse de saisie : Directement sur Opuss

Code d'accès : propre à chaque SR

Inscription des meilleurs Jeunes Juges académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : Directement sur Opuss

Code d'accès : propre à chaque SR

Toutes les saisies se feront sur Opuss pour l'année 2023-2024.

Jeunes Officiels

Passerelle des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFG

La convention entre l'UNSS et la FFG précise que la certification Jeune Juge de niveau national permet une équivalence de niveau 1 fédéral dès lors que le (la) gymnaste est licencié(e) à la FFG. La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles.
La convention et les avenants sont disponibles sur https://opuss.unss.org/article/83770

Les AS qui ont connaissance d'élèves Jeunes Juges ayant fait l'objet de passerelles effectives avec la FFG sont priées de le faire savoir à leur service régional qui transmettra à la direction nationale afin de confirmer l'intérêt de la formation des enseignants, de mettre en avant cet engagement au service de l'activité et d'accompagner au mieux cette passerelle du monde scolaire vers le monde fédéral.

Innovation

Mixité

Mixité possible et encouragée dans les équipes de collèges (EE GAM) et de lycées (EE / EXC).

Nouvelles pratiques

Tous les 4 ans, après chaque olympiade, la CMN procède à une actualisation du code en Gymnastique Artistique, tant pour le niveau Equipe Etablissement que pour le niveau Excellence. Quelques changements ont été opérés bien distincts sur le code mis en ligne sur OPUSS (en rouge et jaune fluo).

Depuis 2022 : la mixité possible (mais non obligatoire) dans la catégorie Collège Equipe d'Etablissement, « garçons ou mixte » avec la présence ***d'une seule fille (max) dans l'équipe***.
Si présence d'une fille, les agrès sont couplés comme en lycée, mais à une différence près, la poutre est obligatoirement remplacée par le mini-trampoline.
La CMN n'a pas souhaité unifier en collège EE avec une seule catégorie (filles, garçons ou mixte) comme en lycée afin de préserver l'activité gymnique et artistique pour le public masculin.
Gageons que la possibilité d'intégrer une fille puisse accompagner le développement de la Gymnastique Artistique masculine en facilitant la constitution d'équipes garçons au bénéfice des engagements et des rencontres scolaires. Les CF 2022 et 2023 ont démontré l'intérêt de cette évolution, permettant à des AS ayant peu de garçons la possibilité de constituer une équipe compétitive. La mixité devient alors une plus-value en faveur de la pratique artistique masculine.

Pas de changement en lycée en 2022, si ce n'est un rééquilibrage au niveau des difficultés dans le code Excellence filles/garçons qui était jusqu'à présent plutôt favorable aux garçons.

Les membres de la CMN sont attentifs aux pratiques en territoires et remercient les AS de bien vouloir faire remonter par l'intermédiaire des services UNSS départementaux et régionaux toute initiative/programme/animation/adaptation visant à développer la pratique de la Gymnastique Artistique, y compris en sport partagé. Actuellement les programmes 2024-2028 sont à l'étude. Toute proposition, constructive et motivée doit faire l'objet de retours vers la CMN afin d'enrichir les échanges pour d'éventuelles modifications des différents codes GAM et GAF.

Annexe 1

Tableau des compensations

Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.
Conformément à la classification proposée dans le guide joint dans la fiche sport,
http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf

La CMN précise qu'elle se tient à la disposition de toute AS désireuse de s'engager afin de proposer un code adapté en fonction des profils d'élèves en situation de handicap.

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Gymnastique Artistique doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard fin décembre 2023.

Annexe 2

Associations sportives ayant réalisé un podium en 2022 et 2023 au Championnat de France Equipe Etablissement et devant s'inscrire en Excellence en 2024.

Collèges Filles

NEANT

Collèges Garçons

CLG Plan Menu	COUBLEVIE	GRENOBLE

Lycées Mixtes

NEANT

Annexe 3

Associations sportives ayant réalisé un podium en 2023 au Championnat de France Excellence, devant s'inscrire en Excellence en 2024

Collèges Filles Excellence

CLG Gisèle Halimi	MERIGNAC	BORDEAUX
CLG Les Cités Unies	COMBS-la-VILLE	CRETEIL
CLG Jean Macé	HENIN-BEAUMONT	LILLE

Collèges Garçons Excellence

CLG Léonard de Vinci	CHASSIEU	LYON
CLG Henri Wallon	LANESTER	RENNES
CLG Le Clos Saint Vincent	AULNAY-sous-BOIS	CRETEIL

Lycées Mixtes Excellence

LYC Ferdinand Buisson	ELBEUF	ROUEN
LYC Louis Pasteur	HENIN-BEAUMONT	LILLE
LYC Bréquigny	RENNES	RENNES

Annexe 4

Associations sportives n'ayant pas assisté au protocole en 2023 et n'étant pas autorisées à participer au Championnat de France en 2024

NEANT

Annexe 5

Associations sportives ayant fait forfait dans les 10 jours avant un Championnat de France en 2023 et n'étant pas autorisées à participer au Championnat de France en 2024

NEANT

UNSS

Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

MAIF